

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Date de la convocation :
26/03/2025

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 10
Absents : 2
Absents représentés : 1
Votants : 11

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Numéro :
2025-009

OBJET :
BUDGET ANNEXE
EHPAD L'ENSOLELHADA

VOTE ERRD
EXERCICE 2024

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le Premier Avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Carmen FARJAS donne pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2024 réalisées comme suit :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ERRD 2024

RECETTES	2 731 395,62 €
DEPENSES	2 755 817,96 €

Résultat au compte 12 : -24 422,34 €

TABLEAU DE FINANCEMENT ERRD 2024

RESSOURCES	194 925,47 €
EMPLOIS	231 062,43 €

Soit un prélèvement sur le fonds de roulement net global de : 36 136,96 €

Il est proposé d'affecter le résultat consolidé 2024 de -24 422,34€ comme suit :

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	733 282,45 €	0,00 €	733 282,45 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	47 544,09 €	0,00 €	47 544,09 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	839 344,39 €	-24 422,34 €	814 922,05 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	89 011,56 €	0,00 €	89 011,56 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-4 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2131-12 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;
CONSIDERANT que l'exécution comptable et budgétaire de l'ERRD s'est déroulée telle qu'elle a été présentée.

Après en avoir délibéré le conseil

1. **D'approuver** l'ERRD 2024 et son affectation - EHPAD L'ENSOLELHADA du CCAS de la ville de Servian.
2. **D'autoriser** M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Christophe THOMAS

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 15/04/2025.....

